

Procès-verbal de la séance publique **régulière** du conseil d'administration du **Centre intégré de santé et de services sociaux de la Côte-Nord** tenue **le 22 novembre 2017, à 17 h 28**, à la salle du conseil d'administration, 835, boulevard Jolliet, Baie-Comeau, et en visioconférence.

En présence

Denis Mioussé, président
Pascal-Simon Audet
Johanne Beaudoin
Dave Charlton
Josée Francoeur
Claude Montigny
Jean-Pierre Porlier

François Tremblay
Solange Turgeon
Jean-Marie Vollant

En visioconférence

Roberto Gauthier
Michel Paul

Absences motivées

Claude Belzile, vice-président
Carold Boies
Isabelle Bossé
Marc Fortin, PDG et secrétaire

Invités : Membres de l'équipe de direction

1. Ouverture de la séance publique régulière et vérification du quorum

Le président constate le quorum et déclare la séance publique régulière ouverte à 17 h 28.

2. Adoption de l'ordre du jour et inscription aux affaires nouvelles

Le président fait lecture de l'ordre du jour.

Aucune inscription aux affaires nouvelles.

Résolution 2017-11-108

Adoption de l'ordre du jour de la
séance publique régulière du 22 novembre 2017

Il est proposé et appuyé

D'adopter l'ordre du jour de la **séance publique régulière** du conseil d'administration du Centre intégré de santé et de services sociaux de la Côte-Nord **du 22 novembre 2017**, avec les ajouts proposés, laissant les affaires nouvelles ouvertes.

Adopté à l'unanimité

3. Adoption de procès-verbaux

3.1 Séance publique régulière tenue le 27 septembre 2017

Résolution 2017-11-109

Adoption du procès-verbal de la
séance publique régulière tenue le 27 septembre 2017

Il est proposé et appuyé

D'accepter, tel que rédigé, le procès-verbal de la **séance publique régulière** du conseil d'administration tenue **le 27 septembre 2017**.

Adopté à l'unanimité

4. Tableau de suivi des principales résolutions et des questions du public

Le tableau de suivi des principales résolutions et des questions du public est maintenant disponible sur le site Web de l'établissement.

5. Rapport du président du conseil d'administration

Ce point est reporté à un autre moment compte tenu des différentes situations des dernières semaines.

6. Rapport du président-directeur général

Compte tenu l'absence du président-directeur général, aucun rapport ne sera fait pour cette séance.

7. Correspondance

Ces correspondances sont déposées au conseil d'administration pour information.

8. Période de questions du public

9. Agenda de consentement

9.1 Affaires médicales

9.1.1 Nominations membres actifs

Aucune nomination n'est présentée à cette séance.

9.1.2 Nomination membres associés

Aucune nomination n'est présentée à cette séance.

9.1.3 Modifications aux privilèges

Résolution 2017-11-110

Modifications aux privilèges

Attendu la demande formulée par chacun des membres du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens afin de procéder à la modification mentionnée dans la liste ci-dessous;

Attendu les dispositions du 3^e paragraphe de l'article 190 de la Loi sur la santé et les services sociaux;

Attendu la recommandation favorable par le comité d'examen des titres;

Attendu la recommandation favorable par le comité de direction du CMDP;

Attendu l'obligation du membre du CMDP de respecter son engagement lié aux privilèges, notamment le respect des règlements du CMDP, de son département et de l'établissement;

Il est proposé et appuyé

De procéder à la modification demandée par les membres selon la liste ci-dessous;

Que ces changements soient effectifs à la date indiquée.

# permis	Nom	Spécialité	Statut	Modification demandée	Installation	Période	Résolution CMDP
11735	Dr Lionel Clerget	Médecine générale	Actif	Retirer ses privilèges en urgence à l'installation de Port-Cartier, tout en conservant son statut de membre actif au CMDP.	Port-Cartier	Du 1 ^{er} janvier 2018 au 31 décembre 2018	CMDP-2017-097

Adopté à l'unanimité

9.1.4 Changements de statut

Résolution 2017-11-111

Changements de statut

Attendu la demande formulée par chacun des membres du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens afin de procéder à la modification mentionnée dans la liste ci-dessous;

Attendu les dispositions du 3^e paragraphe de l'article 190 de la Loi sur la santé et les services sociaux;

Attendu la recommandation favorable par le comité d'examen des titres;

Attendu la recommandation favorable par le comité de direction du CMDP;

Attendu l'obligation du membre du CMDP de respecter son engagement lié aux privilèges, notamment le respect des règlements du CMDP, de son département et de l'établissement;

Il est proposé et appuyé

De procéder à la modification demandée par les membres selon la liste ci-dessous;

Que ces changements soient effectifs à la date indiquée.

# permis	Nom	Spécialité	Statut	Modification demandée	Installation	Période	Résolution CMDP
16211	Dre Myriam Landry	Médecine générale	Actif	Changement de membre actif à celui de membre associé en médecine générale (urgence, hospitalisation et soins prolongés(CHSLD), consultation médicale et soins à domicile.	Les Escoumins	du 1er décembre 2017 au 1er janvier 2018.	CMDP-2017-098

Adopté à l'unanimité

9.1.5 Renouvellement de privilèges

Aucune nomination n'est présentée à cette séance.

9.1.6 Démissions

Résolution 2017-11-112

Démission – Docteur Yves Poisson

Attendu la lettre de démission du Dr Yves Poisson, médecin de famille et membre actif à l'installation de Schefferville (CLSC Naskapi et Kawawachikamack), datée du 25 février 2017;

Attendu que le délai de 60 jours est respecté (art. 254, LSSS);

Attendu la recommandation du comité exécutif du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens;

Il est proposé et appuyé

D'accepter la démission du **Docteur Yves Poisson (n° permis 83411)** qui a été annoncée pour le 1^{er} juin 2017;

De lui envoyer une lettre de remerciements pour sa contribution à la qualité des soins et à l'amélioration des services à la population de Schefferville.

Résolution CMDP-2017-093

Adopté à l'unanimité

9.1.7 Amendement à une résolution

Résolution 2017-11-113

Amendement à la résolution CA-2017-09-096

Attendu la résolution signée par le président-directeur général le 27 septembre 2017 dans laquelle il a eu une erreur dans la mention du statut;

Attendu la demande du comité exécutif du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens pour l'adoption du présent amendement par le conseil d'administration;

Il est proposé et appuyé

D'amender la résolution n° CA 2017-09-096 pour le Dr Daw Saad El Gandli, oto-rhino-laryngologiste, numéro de permis 10570, en modifiant son statut de **membre associé à celui de membre actif** à l'installation de Manicouagan au sein du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens de la Côte-Nord et en ajoutant à ses privilèges l'installions de Fermont, tel que mentionné dans la résolution du 27 septembre 2017.

Résolution CMDP-2017-099

Adopté à l'unanimité

9.1.8 Nominations d'un chef de département

Résolution 2017-11-114

Nomination d'un chef de département – Dr Bousaid

Attendu la demande de nomination du Dr Arab Bousaid en tant que cogestionnaire;

Attendu que le Dr Arab Boussaid est un membre actif en médecine générale au sein du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens du Centre intégré de santé et de services sociaux de la Côte-Nord à l'installation de Forestville;

Attendu les dispositions de l'article 188 de la Loi sur les services de santé et les services sociaux;

Attendu l'organigramme de la direction des services professionnels et de l'enseignement universitaire du Centre intégré de santé et de services sociaux de la Côte-Nord;

Attendu l'avis favorable des membres du département de médecine générale à l'installation de Forestville, et ce, suite à une rencontre qui a eu lieu le 23 octobre 2017;

Attendu l'avis favorable de la Dre Marie-France Rioux à titre de cogestionnaire de cette installation et ayant démissionnée de ce titre en date du 1^{er} octobre 2017;

Il est proposé et appuyé

De procéder à la nomination du Dr Arab Boussaid à titre que cogestionnaire à l'installation de Forestville (no de permis 14088), et ce, en date du 23 octobre 2017.

Résolution CMDP-2017-095

Adopté à l'unanimité

9.2 Nomination ad hoc d'un médecin examinateur

Résolution 2017-11-115

Nomination ad hoc d'un médecin examinateur

Attendu que le projet de loi 10 a entraîné la création du CISSS Côte-Nord;

Attendu les dispositions de l'article 42 de la LSSS;

Attendu qu'il n'y a dorénavant qu'un seul CMDP sur la Côte-Nord regroupant tous les établissements;

Attendu l'offre de service du Dr Jean-Pierre Jacquemin en tant que médecin examinateur pour trois plaintes spécifiques;

Attendu l'accord du médecin examinateur en poste, Dr Richard Déry (no de permis 83283), pour le territoire du CISSS de la Côte-Nord;

Attendu la recommandation favorable du comité exécutif du CMDP en date du 7 novembre 2017;

Il est proposé et appuyé

De procéder à la nomination du Dr Jean-Pierre Jacquemin, chirurgien général (numéro de permis 70425) en tant que médecin examinateur pour le territoire du CISSS de la Côte-Nord, pour le traitement de ces trois plaintes.

Résolution CMDP-2017-096

Adopté à l'unanimité

9.3 Demande d'autorisation d'emprunt temporaire au MSSS pour le paiement des dépenses de fonctionnement

Résolution 2017-11-116

Demande d'autorisation d'emprunt temporaire au MSSS pour le paiement des dépenses de fonctionnement

Attendu qu'une résolution du conseil d'administration est requise en vertu de la circulaire ministérielle 2016-013 (codifiée 03.01.52.02) pour appuyer une demande d'emprunt temporaire au MSSS pour le paiement des dépenses de fonctionnement;

Attendu que la résolution peut couvrir une période maximale d'un an et prévoir un besoin d'emprunt supérieur ou égal au montant demandé;

0184

Attendu que notre autorisation d'emprunt actuelle sera échu le 28 novembre 2017;

Attendu qu'un emprunt est nécessaire pour couvrir les besoins de liquidité du CISSS de la Côte-Nord auprès de Desjardins Entreprises jusqu'au 28 novembre 2018;

Attendu que l'un ou l'autre des dirigeants suivants :

- le président-directeur général;
- la présidente-directrice générale adjointe;
- le directeur des ressources financières et de la logistique;

soit autorisé, au nom de l'Emprunteur, à signer tous les documents, nécessaires ou utiles, pour donner plein effet aux présentes;

Il est proposé et appuyé

De demander au ministère de la Santé et des Services sociaux une autorisation d'emprunt maximale de 39 000 000 \$, renouvelable et valide jusqu'au 28 novembre 2018 auprès de Desjardins Entreprises.

Adopté à l'unanimité

9.4 Addenda – Entente de gestion et d'imputabilité 2017-2018

Résolution 2017-11-117

Addenda – entente de gestion et d'imputabilité 2017-2018

Attendu que des nouvelles cibles et deux nouveaux livrables sont fixés dans l'addenda de l'entente de gestion 2017-2018;

Il est proposé et appuyé

D'adopter, tel que présenté, l'addenda de l'entente de gestion et d'imputabilité 2017-2018 du Centre intégré de santé et de services sociaux de la Côte-Nord.

Adopté à l'unanimité

9.5 Modifications au règlement type pour le comité régional sur les services pharmaceutiques

Résolution 2017-11-118

Modifications au règlement type pour le comité régional sur les services pharmaceutiques

Attendu la demande de dérogation au règlement type adressée au MSSS;

Attendu l'acceptation par le MSSS des modifications demandées au règlement type;

Attendu que le conseil d'administration du CISSS de la Côte-Nord doit approuver les règlements du comité régional sur les services pharmaceutiques (CRSP)

Il est proposé et appuyé

D'adopter, tel que présenté, les modifications apportées au Règlement concernant les modalités d'élection, la durée du mandat et les règles de fonctionnement du comité régional sur les services pharmaceutiques (CRSP).

Adopté à l'unanimité

9.6 Mise à jour de l'organigramme du CISSS de la Côte-Nord

Résolution 2017-11-119

Mise à jour de l'organigramme du CISSS de la Côte-Nord

Attendu la demande de modifications à la structure organisationnelle au MSSS en juin 2017

Attendu l'approbation du MSSS reçue en septembre 2017

Il est proposé et appuyé

D'adopter la mise à jour de la structure organisationnelle du CISSS de la Côte-Nord, comme présentée.

Adopté à l'unanimité

10. Dossiers en cours**10.1 Comité consultatif de Port-Cartier au conseil d'administration - Nomination****Résolution 2017-11-120**

**Comité consultatif de Port-Cartier au conseil d'administration -
Nomination**

Attendu que le conseil d'administration du CISSS de la Côte-Nord doit former un comité consultatif à Port-Cartier à la demande du ministre de la Santé et des Services sociaux;

Attendu que le conseil d'administration doit nommer sept personnes ayant les qualités requises pour siéger à ce comité consultatif;

Il est proposé et appuyé

De nommer Mmes Carole Chevarie, Marie Corbey, Juanita Cormier, Francine Girard, Danielle Beaupré, Mélanie Boulay et M. Serge Desrosiers pour siéger au comité consultatif de Port-Cartier et d'en informer le ministre tel que demandé.

Adopté à l'unanimité

10.2 Modifications au permis d'exploitation**10.2.1 Ajout de la mission CLSC à l'installation de l'hôpital Le Royer****Résolution 2017-11-121**

Ajout de la mission CLSC à l'installation de l'Hôpital Le Royer

Attendu que le CISSS de la Côte-Nord est un établissement public constitué par la Loi modifiant l'organisation et la gouvernance du réseau de la santé et des services sociaux notamment par l'abolition des agences régionales (RLRQ, chapitre O-7.2);

Attendu qu'en vertu de l'article 444 de la Loi sur les services de santé et les services sociaux (RLRQ, chapitre S-4.2), le titulaire d'un permis pour l'exploitation d'un établissement doit exercer ses activités conformément à ce qui est indiqué à son permis;

Attendu que le ministre de la Santé et des Services sociaux doit autoriser toute modification au permis d'exploitation délivré à un établissement;

Attendu que le permis d'exploitation doit être affiché, en tout temps, à la vue du public conformément à l'article 6 du Règlement sur la délivrance des permis en vertu de la Loi sur les services de santé et les services sociaux (RLRQ, chapitre S-4.2, r.8);

Attendu les services de santé courants de type CLSC dispensés à l'installation située au 635, boulevard Jolliet à Baie-Comeau depuis plusieurs années et qu'il y a lieu de régulariser la situation;

Il est proposé et appuyé

De demander au ministre de la Santé et des Services sociaux d'autoriser la modification du permis du CISSS de la Côte-Nord et d'émettre un nouveau permis d'exploitation;

Que le CISSS de la Côte-Nord s'engage à afficher, en tout temps, le permis obtenu à la vue du public;

D'autoriser M. Marc Fortin, président-directeur général, à effectuer toutes les démarches nécessaires à la prise d'effet de la présente résolution.

Adopté à l'unanimité

10.2.2 Conformité au permis pour les installations de Sept-Îles, Baie-Comeau et de Les Escoumins

Résolution 2017-11-122

Conformité au permis pour les installations de Sept-Îles, Baie-Comeau et de Les Escoumins

Attendu que le CISSS de la Côte-Nord est un établissement public constitué par la Loi modifiant l'organisation et la gouvernance du réseau de la santé et des services sociaux notamment par l'abolition des agences régionales (RLRQ, chapitre O-7.2);

Attendu qu'en vertu de l'article 444 de la Loi sur les services de santé et les services sociaux (RLRQ, chapitre S-4.2), le titulaire d'un permis pour l'exploitation d'un établissement doit exercer ses activités conformément à ce qui est indiqué à son permis;

Attendu que le ministre de la Santé et des Services sociaux doit autoriser toute modification au permis d'exploitation délivré à un établissement;

Attendu que le permis d'exploitation doit être affiché, en tout temps, à la vue du public conformément à l'article 6 du Règlement sur la délivrance des permis en vertu de la Loi sur les services de santé et les services sociaux (RLRQ, chapitre S-4.2, r.8);

Attendu la fermeture de 14 lits (de courte durée) à l'Hôpital Le Royer à Baie-Comeau, la fermeture de 22 lits (de courte durée) à l'Hôpital de Sept-Îles et de 2 lits (de courte durée) à l'installation de Les Escoumins.

Il est proposé et appuyé

De demander au ministre de la Santé et des Services sociaux d'autoriser la modification du permis du CISSS de la Côte-Nord et d'émettre un nouveau permis d'exploitation;

Que le CISSS de la Côte-Nord s'engage à afficher, en tout temps, le permis obtenu à la vue du public;

D'autoriser monsieur Marc Fortin, président-directeur général, à effectuer toutes les démarches nécessaires à la prise d'effet de la présente résolution.

Adopté à l'unanimité

10.3 Prix d'excellence du réseau de la santé et des services sociaux

Résolution 2017-11-123

Prix d'excellence du réseau de la santé et des services sociaux

Il est dûment proposé et adopté à l'unanimité que le Centre intégré de santé et des services sociaux de la Côte-Nord

Présente le projet intitulé **Le congrès sur la médecine d'urgence en région** au concours des prix d'excellence du Réseau de la santé et des services sociaux.

Adopté à l'unanimité

11. Nouveaux dossiers

11.1 Plan régional de sécurité civile – Mission santé

Résolution 2017-11-124**Plan régional de sécurité civile – Mission santé**

Attendu que l'établissement a des responsabilités en matière de sécurité en vertu de la Loi sur la sécurité civile et que ces responsabilités sont précisées dans la Politique ministérielle de sécurité civile – Santé et Services sociaux.

Attendu qu'un Plan régional de sécurité civile – mission santé avait été adopté en 2009.

Attendu que les ententes de gestion 2017-2018 prévoient que la révision d'un plan de sécurité civile soit soumise pour approbation aux autorités de l'établissement au cours de l'année.

Attendu que les modifications apportées au Plan régional de sécurité civile – mission santé ont été révisées et approuvées par le comité de planification et d'intervention régional en mesure d'urgence et sécurité civile – mission santé.

Il est proposé et appuyé

D'accepter la révision du Plan régional de sécurité civile – mission santé du CISSS de la Côte-Nord telle que présentée.

Adopté à l'unanimité

11.2 Politique sans fumée**Résolution 2017-11-125****Politique sans fumée**

Attendu que l'article 15.1 de la Loi concernant la lutte contre le tabagisme (L-6.2) oblige tout établissement de santé et de services sociaux à adopter, au plus tard le 26 novembre 2017, une politique de lutte contre le tabagisme visant la création d'environnements sans fumée;

Attendu que les orientations ministérielles veulent que les établissements de santé et de services sociaux accentuent leur rôle dans la « dénormalisation » du tabac en s'inscrivant comme chef de file et comme modèle de santé dans la lutte contre le tabagisme;

Attendu la Politique gouvernementale de prévention en santé qui vise la réduction du taux de fumeurs en 2025 à 10 % (la Côte-Nord affiche actuellement un taux de 25 %);

Attendu que le tabagisme constitue la principale cause évitable de mortalité et de morbidité sur la Côte-Nord;

Attendu que les non-fumeurs sont affectés par la fumée produite par la consommation de tabac et que les risques à la santé qui en découlent sont sérieux et démontrés scientifiquement;

Attendu que la seule protection efficace démontrée est un espace sans fumée;

Il est proposé et appuyé

D'adopter la Politique pour un environnement sans fumée et de l'appliquer à toutes les personnes fréquentant le Centre intégré de santé et de services sociaux de la Côte-Nord et dans toutes les installations exploitées par celui-ci.

Adopté à l'unanimité

10.3 Principes – Investissements PSOC**Résolution 2017-11-126****Principes – Investissements PSOC**

Attendu le budget récurrent de 319 100 \$ alloué par le MSSS au CISSS de la Côte-Nord, pour le rehaussement du soutien à la mission globale des organismes communautaires dans le cadre du Programme de soutien aux organismes communautaires;

Attendu les balises ministérielles qui nous sont signifiées;

Attendu la grille d'analyse pour déterminer le budget de base des organismes communautaires selon le cadre de reconnaissance et de financement des organismes communautaires de la Côte-Nord;

Attendu que le CISSS privilégie la consolidation des organismes déjà existants et financés par le PSOC;

Attendu que selon la Loi sur les services de santé et les services sociaux, il est de responsabilité du CISSS de la Côte-Nord d'allouer les ressources financières aux organismes communautaires;

Il est proposé et appuyé

D'accepter la répartition de 226 822 \$ pour le rehaussement des organismes communautaires n'ayant pas atteint le 30 % du seuil minimal prévu au cadre.

D'accepter la répartition de 92 278 \$ pour les organismes qui répondent à des demandes croissantes ou qui rencontrent des défis particuliers.

Adopté à l'unanimité

11.4 Rehaussement SAPA

Résolution 2017-11-127

Rehaussement SAPA

Attendu les orientations ministérielles qui visent à améliorer les services en soutien à domicile de longue durée sur le territoire;

Attendu la somme de 96 000 \$ pouvant être allouée aux organismes communautaires impliqués dans l'offre de service de soutien à domicile de longue durée;

Attendu que le Cadre de reconnaissance et de financement des organismes communautaires de la Côte-Nord, prévoit que le CISSS tende à réserver annuellement un minimum de 10 % des crédits de développement qui lui sont octroyés par le MSSS, pour la consolidation des organismes reconnus et financés par le PSOC;

Attendu la grille d'analyse permettant de déterminer le budget de base des organismes communautaires prévue au cadre de reconnaissance et de financement des organismes communautaires de la Côte-Nord;

Il est proposé et appuyé

D'accepter la répartition des crédits récurrents de 96 000 \$ pour les services de soutien à domicile de longue durée pour l'exercice 2016-2017, tel que présenté par le tableau 1.

Adopté à l'unanimité

11.5 Programme québécois des soins sécuritaires

Il est relancé en 2017 sous la forme du programme québécois des soins sécuritaires. Le programme contient diverses initiatives pour améliorer la qualité des soins.

Nous en sommes à l'implantation et nous voulons assurer la pérennité du programme.

11.6 Fonds d'assurance responsabilité professionnelle – Demande d'exemption

Résolution 2017-11-128

Fonds d'assurance responsabilité professionnelle – Demande d'exemption

Attendu que Me Cormier devient un employé du CISSS de la Côte-Nord;

Attendu que notre couverture d'assurance prévoit la couverture de pratique de nos avocats;

Attendu qu'afin de permettre la mise à jour du dossier professionnel de Me Dominic Cormier auprès de son ordre professionnel,

Il est proposé et appuyé

D'accepter la demande d'exemption de prime d'assurance professionnelle de Me Cormier à l'ordre professionnel.

Adopté à l'unanimité

12. Rapport des comités

12.1 Comité de vigilance et de la qualité

Le comité s'est réuni le 31 octobre 2017 sous la présidence de monsieur Michel Paul. Depuis le 6 septembre 2017, 14 recommandations ont été reçues, 21 recommandations sont complétées et 37 dossiers demeurent en étude

Voici les sujets abordés :

- Tableau de suivi des autres dossiers
- Tableau de bord de gestion – CVQ
- Agrément et certification
- Programme québécois de soins sécuritaires
- Cas traceurs
- Audits lavage des mains
- Dossier orthophonie
- Décès RI
- Visite en CHSLD
- Service hémodialyse

12.2 Comité de vérification

Le comité s'est réuni le 21 novembre 2017 sous la présidence de monsieur Pascal-Simon Audet.

Voici les sujets abordés :

- Suivi PREB
- Tableaux de bord
- Démarche de la consultante du MSSS
- Suivi de la rigueur
- Suivi des prévisions budgétaires à la période 6 et adoption du rapport périodique RR-444

12.2.1 Suivi des prévisions budgétaires à la période 6 et adoption du rapport périodique RR-444

Résolution 2017-11-129

Suivi des prévisions budgétaires à la période 6 et adoption du rapport périodique RR-444

Attendu que la révision budgétaire fait état d'un déficit anticipé de 14 534 759 \$;

Attendu la démarche en cours avec la consultante du MSSS;

Attendu que, en conformité avec la réglementation de la Loi sur l'équilibre budgétaire, un plan de retour à l'équilibre sera présenté, pour adoption par le conseil d'administration;

Attendu la recommandation favorable du comité de vérification;

Il est proposé et appuyé

D'adopter le rapport périodique RR-444 pour l'exercice 2017-2018.

Adopté à l'unanimité

12.3 Comité de gouvernance et d'éthique

Le comité s'est réuni le 1^{er} novembre 2017, sous la présidence de monsieur Claude Belzile.

Les sujets abordés sont :

- Fondements organisationnels
- Règle de gouvernance – Rôles et responsabilités du président du conseil d'administration
- Agrément et certification
- Évaluation des séances du conseil d'administration
- Débats du 26 octobre 2017
- Politique de tarifs de stationnement

12.3.1 Règle de gouvernance – Rôles et responsabilités du président du conseil d'administration**Résolution 2017-11-130****Règle de gouvernance – Rôles et responsabilités du président du conseil d'administration**

Attendu que l'article 22 de la *Loi modifiant l'organisation et la gouvernance du réseau de la santé et des services sociaux notamment par l'abolition des agences régionales* (LMRSSS) prévoit que le ministre désigne tous les deux ans, parmi les membres indépendants du conseil d'administration, le président.

Attendu que l'article 158 de la *Loi sur les services de santé et les services sociaux* prévoit qu'il est de la responsabilité du président du conseil d'administration de présider les séances, voir à son bon fonctionnement et assumer toutes autres fonctions qui lui sont assignées par règlement du conseil.

Attendu que l'identification des rôles et responsabilités du président figure parmi les bonnes pratiques identifiées aux normes et critères d'excellence sur la gouvernance d'Agrément Canada;

Attendu que le comité de gouvernance et d'éthique a procédé à l'élaboration de la *Règle de gouvernance portant sur les rôles et responsabilités du président du conseil d'administration*;

Il est proposé et appuyé

D'adopter la *Règle de gouvernance portant sur les rôles et responsabilités du président du conseil d'administration*.

Adopté à l'unanimité

12.4 Comité ressources humaines

Le comité ressources humaines s'est réuni, le 13 novembre 2017, sous la présidence de Mme Solange Turgeon. Le comité présente au conseil d'administration son rapport d'activités.

Voici les sujets abordés :

- Suivi de la rencontre du 25 septembre 2017
 - Organigramme de la DRHCAJ
 - Implantation de l'approche Planetree
 - Activités de reconnaissance du personnel
 - Travaux en cours – Équipe de recrutement et dotation
 - Travaux en cours – Liste de rappel
 - Plan d'effectifs

- Suivi des dossiers – Ressources humaines
 - Service santé et qualité de vie au travail
 - Stages, formation, avantages sociaux et liste de rappel
 - PMO, dotation
 - Disparités régionales
 - Relations de travail

13. Affaires nouvelles

Aucune inscription aux affaires nouvelles

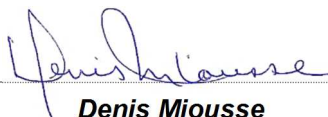
14. Période de questions du public

Le président invite les personnes inscrites sur la liste prioritaire à s'identifier et à adresser leurs questions. D'autres questions en présence et en visioconférence sont posées par la suite. Il rappelle que la durée maximale de la période de questions est de 30 minutes et que les questions doivent être claires et concises

À noter que les questions nécessitant un suivi se retrouveront dans le **Tableau de suivi des principales résolutions et des questions du public** lors de la prochaine assemblée. Voici la liste des sujets abordés :

15. Clôture

Sur motion dûment appuyée, l'assemblée est levée à 19 h 50.



Denis Miousse
Président



Johanne Savard
Secrétaire

ADOPTÉ LE : 31 janvier 2018

SECRÉTAIRE DE RÉUNION : Valérie Tremblay